

plan local d'urbanisme

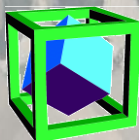
Frenelles en Vexin



Annexe sanitaire

Document arrêté par le conseil municipal le 16 décembre 2024

Chargé
d'études



Perspectives

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste
5, Impasse du Coquetier
76116 Martainville-Epreville

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat des eaux du Vexin Normand. Ce syndicat dessert 15 672 abonnés sur les communes d'Amfreville-les-Champs, Authevennes, Bacqueville, Bernouville, Bézu-la-Forêt, Bézu-Saint-Eloi, Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Bosquentin, Chauvincourt, Provemont, Coudray, Cuverville, Daubeuf-Près-Vatteville, Doudeauville-en-Vexin, Écouis, Etrepagny, Farceaux, Fleury-la-Forêt, Fleury-sur-Andelle, Flipou, Frenelles-en-Vexin, Gamaches-en-Vexin, Guiseniers, Hacqueville, Harquency, Hennezi, Heuzecourt Harricourt, Heudicourt, Heuqueville, Houville-en-Vexin, La Neuve-Grange, La Roquette, Le Thil, Le Thuit, Les Thilliers-en-Vexin, Lilly, Longchamp, Mesnil-Verclives, Mézières-en-Vexin, Morgny, Frenelles en Vexin, Muids, Neaufles-Saint-Martin, Nojeon-en-Vexin, Noyers, Puchay, Radepont, Richeville, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Saussay-la-Campagne, Suzay, Tilly, Val-d'Orger, Vatteville, Vesly, Vexin-sur-Epte et Villers en Vexin.

Un contrat d'affermage a été conclu avec la société Veolia eau - Compagnie Générale des Eaux pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable.

Frenelles en Vexin est alimentée par le captage des Andelys 2 (capacité de production de 3 260 m³/j), via le réservoir de Villerest (750 m³), mais une partie de Boisemont est alimentée par le **captage de Lisors** (capacité de production de 3 000 m³/j), via le réservoir de Puchay (2 000 m³).

En 2023, le RPQS signalait des non-conformités, mais celles-ci restent très limitées (par exemple, Chloridazone 0,11 et 0,12 mg/l pour un max. de 0,10mg/l). Le syndicat des eaux du Vexin Normand a prévu de mettre en place un traitement par charbons actifs pour corriger ces écarts.

ASSAINISSEMENT

SNA exerce la compétence assainissement collectif (collecte, transport, traitement des eaux usées) sur l'ensemble des communes du nouveau territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 et la compétence assainissement non collectif depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- L'assainissement collectif correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport puis à leur traitement en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Corny et Fresne-l'Archevêque disposent d'un réseau public d'assainissement collectif (avec respectivement 147 et 218 abonnés, soit environ 412 et 630 habitants).

- L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques pour les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte. SNA assure le diagnostic des installations mais également l'entretien et la réhabilitation des installations sur demande des usagers.

Boisemont est intégralement en assainissement individuel.

I. Assainissement collectif

Les systèmes d'assainissement de Corny et Fresne-l'Archevêque sont gérés en délégation de service public par Véolia :

- **Station d'épuration de Corny :**
 - Type de station : Lagunage naturel
 - Réseaux d'eaux usées : 2,59 km
 - Capacité nominale : 330 EH
 - Milieu récepteur : Aire d'infiltration
 - Capacité station : Débit nominal de 44 m³/j et DBO₅ de 20 kg/j
 - 10 220 m³ collectés en 2023 (dont 0% d'eaux claires parasites), soit 28 m³/jour

▪ **Station d'épuration de Fresne-l'Archevêque :**

- ☐ Type de station : Filtres plantés de roseaux
- ☐ Réseaux d'eaux usées : 4,03 km
- ☐ Capacité nominale : 600 EH
- ☐ Milieu récepteur : Aire d'infiltration
- ☐ Capacité station : Débit nominal de 99 m³/j et DBO₅ de 36 kg/j
- ☐ 10 074 m³ collectés en 2023 (dont 0% d'eaux claires parasites), soit 28 m³/jour

Les eaux traitées par les stations d'épuration de Corny et Fresne-l'Archevêque sont **conformes aux exigences** de performance inscrites dans leurs arrêtés préfectoraux respectifs (source RPQS 2023).

II. Assainissement non collectif

SNA assure, au titre du service « assainissement non collectif » (pour 12 608 installations correspondant à environ 28 998 habitants) :

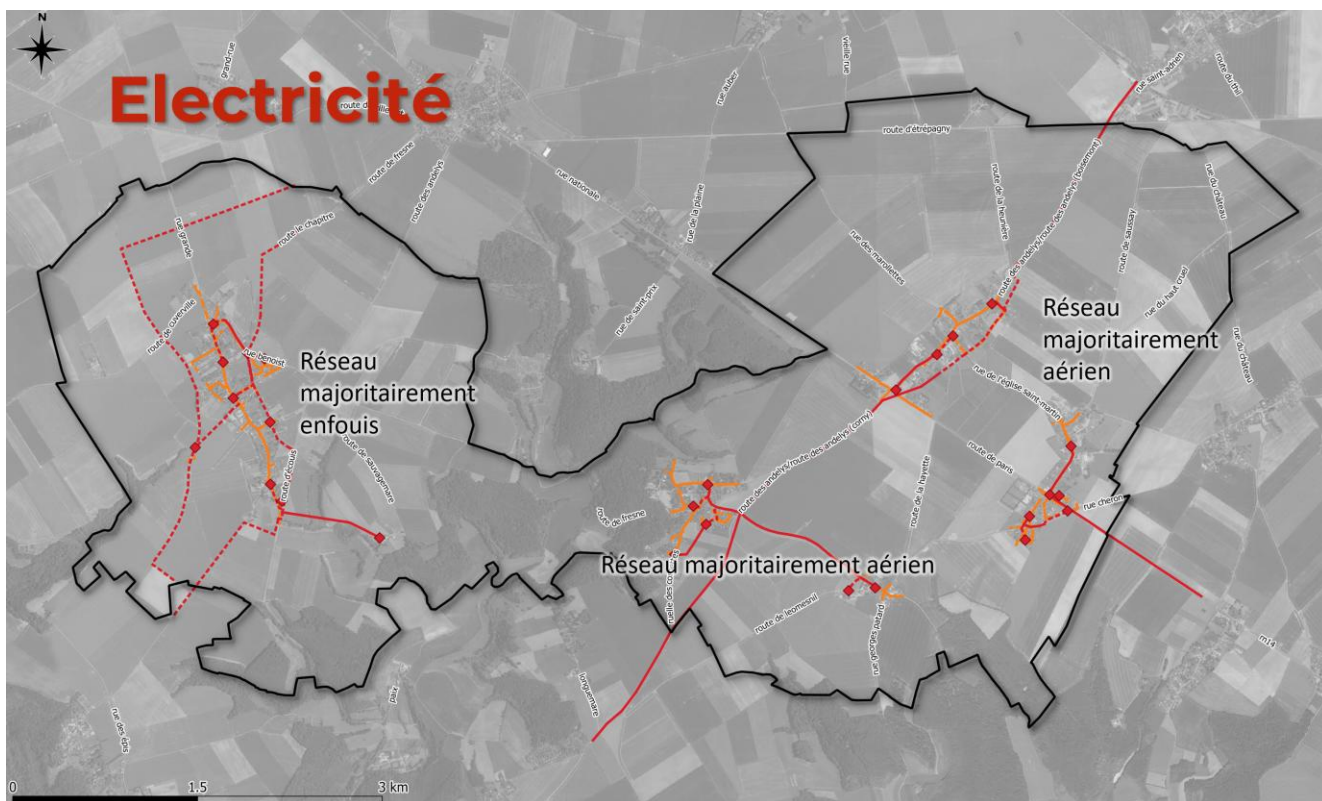
- Le contrôle des installations (compétence obligatoire) :
 - ☐ Le contrôle de conception des installations neuves (compétence obligatoire),
 - ☐ Le contrôle de la bonne exécution des travaux (compétence obligatoire),
 - ☐ Le contrôle de bon fonctionnement,
 - ☐ Le contrôle des installations existantes ;
- L'entretien des installations sur demande des usagers (compétence facultative) ;
- La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (compétence facultative) ;
- Instruction des demandes d'urbanismes (CU, PC) ;
- Aide et conseils aux usagers.

ELECTRICITE

La carte suivante montre le réseau électrique :

- En rouge, les lignes moyenne tension / en orange, le réseau basse tension ;
- Les traits pleins correspondent aux sections aériennes / les traits sont en pointillé lorsque le réseau est enfoui.

Un effort d'enfouissement du réseau a notamment été réalisé à Fresne-l'Archevêque. Dans les autres villages (Boisemont, Corny et Saint-Jean-de-Frenelles), le réseau reste majoritairement aérien.



Réseau électrique (source Enedis)

TELECOMMUNICATIONS

La fibre a été déployée en 2023 à Frenelles en Vexin.

En matière de téléphonie mobile, l'ensemble du territoire est couvert en 3G, et Saint-Jean-de-Frenelles / Boisemont sont en 4G.